



Rapport sur ce que nous avons entendu
Modifications éventuelles à la *Loi sur
les normes d'emploi* des Territoires
du Nord-Ouest relativement à la
Journée nationale de la vérité et de
la réconciliation

Janvier 2022

If you would like this information in another official language, call us.

Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.

Français

Kīspin ki nitawihitīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.

Cree

Tłychq yatı k'èè. Dı wegodı newq dè, gots'o gone de.

Tłchq

ʔerihʔ'ís Dëne Sų́líné yatı t'a huts'elkër xa beyáyatı theʔa ʔat'e, nuwe ts'ën yóftı.

Chipewyan

Edi gondi dehgháh got'je zhatié k'ée edat'éh enahddhę nıde naxets'é edahíí.

South Slavey

K'áhshó got'íne xədə k'é hederı ɁedjɁtl'é yerııwę nídé dúle.

North Slavey

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinoththan jì', diits'àt ginohkhii.

Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququagluta.

Inuvialuktun

C^bd◁nn^cbΔ^cΛℓLJΔℓ^cΔm^bn▷c^cℓL▷n^b,▷e^cn^a▷f^bcℓ^ae^cb▷nc.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

Langues autochtones :

ecepublicaffairs@gov.nt.ca

Français :

867-767-9348

866-561-1664 (sans frais)

Présentation

Le 3 juin 2021, le projet de loi fédéral C-5, Loi modifiant la *Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation)*, a reçu la sanction royale, établissant ainsi un nouveau jour férié fédéral appelé la « Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ». Ce nouveau jour férié s'applique à tous les employés des milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale (ex. transport aérien, banques canadiennes et banques étrangères autorisées, sociétés d'État fédérales, radiodiffusion et télédiffusion, systèmes de télécommunication). Le jour férié sera observé le 30 septembre chaque année à partir de 2021.

Le nouveau congé a été proclamé en réponse à l'appel à l'action 80 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui demande au gouvernement fédéral « d'établir comme jour férié, en collaboration avec les peuples autochtones, une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs communautés et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation ». Le choix du 30 septembre est associé au mouvement de la Journée du chandail orange, une journée pendant laquelle les Canadiens sont encouragés à reconnaître les séquelles des pensionnats autochtones.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a entamé des discussions avec les autres gouvernements (provinciaux et territoriaux) pour juger de la façon dont il pourrait réagir à la création de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, y compris pour décider si le nouveau congé serait reconnu comme jour férié, comme congé dans la fonction publique provinciale et territoriale, ou autrement.

Le GTNO s'est engagé à mener des consultations et des échanges sur la façon de commémorer le 30 septembre dans les années à venir et, à la suite de ce processus, il élaborera une proposition sur la façon de souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation aux TNO.

Ce processus de consultation est axé sur la possibilité de modifier la *Loi sur les normes d'emploi* (la Loi) afin d'instaurer une Journée nationale de la vérité et de la réconciliation aux TNO. Une deuxième phase d'échanges avec les gouvernements et organisations autochtones (GOA), dirigée par le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA), permettra d'explorer d'autres façons dont le GTNO pourrait soutenir et souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Cette phase s'appuiera sur le travail réalisé dans le cadre de ce projet de modification de la Loi; cependant, il n'est pas prévu qu'elle soit achevée dans les délais associés au projet.

Le processus d'échange avec le public

Pour que les résidents des TNO soient informés de la possibilité d'instaurer un nouveau jour férié en vertu de la Loi et qu'ils puissent donner leur avis sur la prise d'une telle décision, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) a entrepris des échanges avec le grand public et des échanges ciblés avec les partenaires des gouvernements autochtones et les intervenants clés. Les échanges avec le public ont été menés par l'entremise d'un sondage en ligne effectué en décembre 2021. Les médias sociaux et la publicité numérique ont été utilisés pour faire la promotion du sondage.

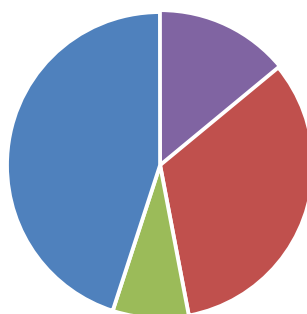
Le sondage demandait d'abord aux répondants si le 30 septembre devrait devenir un jour férié à l'échelle des TNO pour commémorer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Après cette question, il y avait deux catégories d'auto-identification dans lesquelles les répondants devaient indiquer s'ils remplissaient le sondage pour eux-mêmes ou au nom d'une entreprise ou d'une organisation. Chaque catégorie comportait diverses sous-catégories visant à mieux définir la situation de chacun des répondants. Cette section d'auto-identification avait pour but de faciliter l'analyse des données par le MÉCF en lui permettant de savoir si les répondants étaient assujettis à la Loi à titre d'employés ou d'employeurs. Après avoir répondu à ces questions d'identification, les répondants étaient invités à indiquer d'autres facteurs que le GTNO devrait prendre en compte pour décider de désigner ou non le 30 septembre comme jour férié à l'échelle des TNO. Les données recueillies à cette dernière question permettront de soutenir la deuxième phase d'échanges menée par le MEAA dans le cadre du projet. Pour voir le sondage en ligne dans son intégralité, consultez l'[annexe 2](#).

En plus du sondage, le MÉCF a invité les partenaires des GOA ainsi que les intervenants clés, dont les employeurs, les organisations syndicales et les collectivités des TNO, à fournir des commentaires en remplissant le sondage en ligne ou par l'entremise de soumissions orales ou écrites, afin que toute modification à la Loi reflète leur point de vue. Pour voir la liste des partenaires et intervenants clés, consultez l'[annexe 1](#).

Statistiques relatives aux échanges

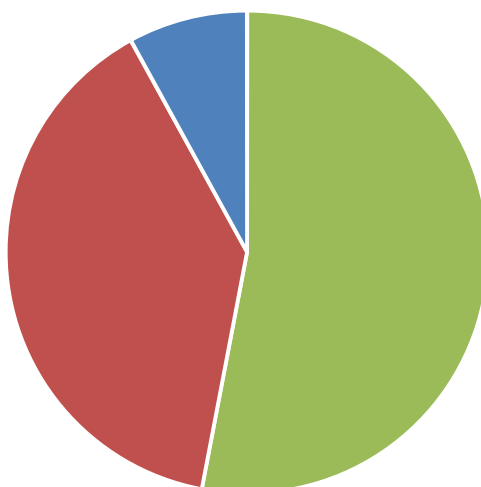
Au total, 353 sondages en ligne ont été remplis, et deux soumissions écrites supplémentaires ont été reçues. Les diagrammes suivants présentent des données démographiques sur les répondants au sondage en ligne.

Répartition par type de partenaire ou d'intervenant (n = 353)



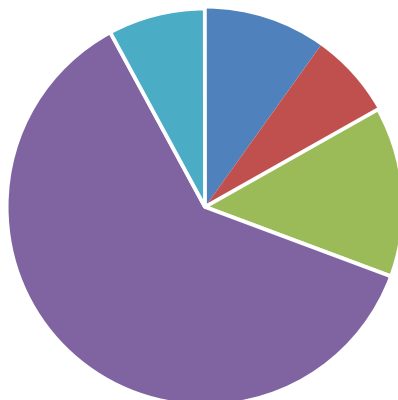
- Employeurs assujettis à la Loi (n = 49)
- Employés assujettis à la Loi (n = 117)
- Gouvernements et organisations autochtones et leur personnel (n = 29)
- Autres répondants (n = 158)

Employeurs assujettis à la *Loi sur les normes d'emploi*



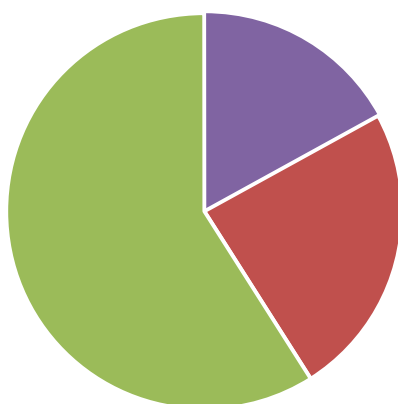
- Entreprise individuelle / travail autonome
- Secteur privé
- Autre

Employés assujettis à la *Loi sur les normes d'emploi*

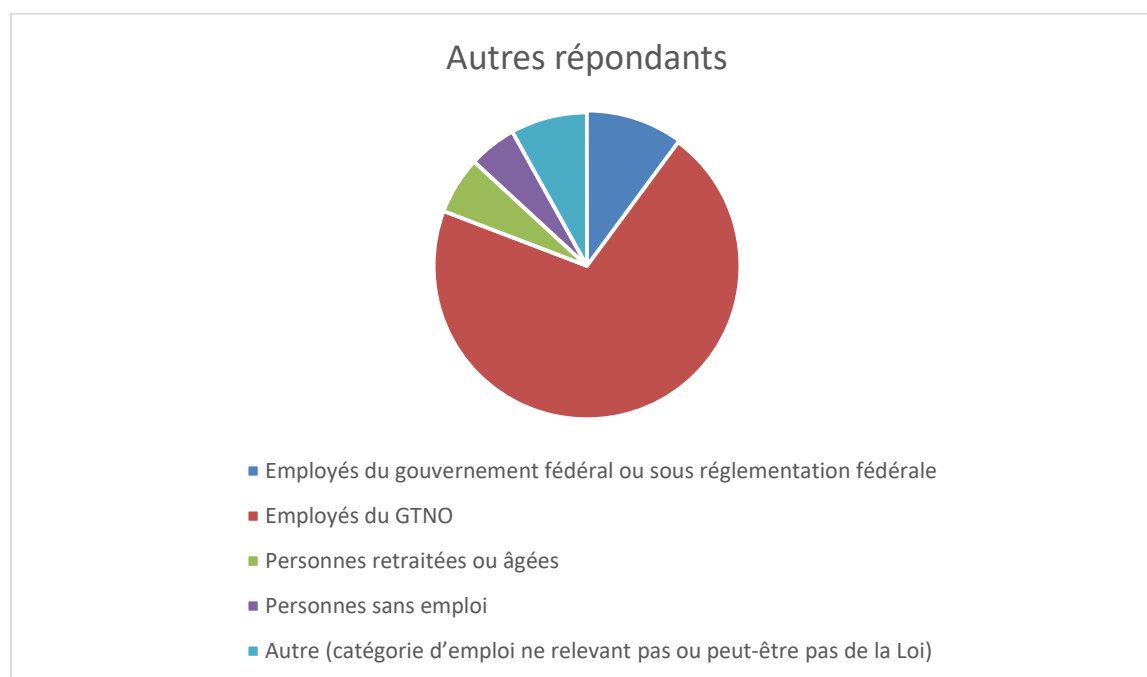


- Employés d'administrations communautaires
- Employés d'organisations syndicales
- Employés d'organismes à but non lucratif
- Employés du secteur privé
- Autre (catégorie d'emploi relevant de la Loi)

Gouvernements et organisations autochtones et leur personnel



- Organisations autochtones
- Employés d'organisations autochtones
- Employés de gouvernements autochtones



Ce que nous avons entendu

Les sections qui suivent présentent en détail les résultats du sondage en ligne. Les commentaires y sont ventilés par groupe de partenaires ou d'intervenants. Les principaux groupes visés par les échanges étaient les employeurs assujettis à la Loi, les employés assujettis à la Loi, ainsi que les GOA et leur personnel. Outre ces groupes particuliers, le MÉCF a également demandé l'avis du grand public afin que les échanges permettent d'obtenir le plus de points de vue différents possible.

Le 30 septembre devrait-il être un jour férié partout aux TNO pour commémorer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation?		
Groupe de partenaires ou d'intervenants clés	Pourcentage de « Oui »	Pourcentage de « Non »
Employeurs assujettis à la Loi	55 %	45 %
Employés assujettis à la Loi	85 %	15 %
Gouvernements et organisations autochtones et leur personnel	79 %	21 %
Autres répondants	92 %	8 %

Employeurs assujettis à la Loi

Certains répondants (39 %) de ce groupe ont indiqué qu'ils remplissaient le sondage au nom d'une organisation ou d'une entreprise du secteur privé. Ce rapport comprend les répondants du groupe qui ont choisi l'option « Entreprise individuelle / travail autonome » dans le sondage, car bien que les travailleurs autonomes ne soient pas eux-mêmes assujettis à la Loi, s'ils embauchent des

employés, la relation d'emploi qu'ils ont avec eux relèvera très probablement de cette loi. Quelques répondants ayant répondu au sondage au nom d'une organisation ou d'une entreprise relevant très probablement de la Loi ont également été inclus dans ce groupe.

Les **employeurs** sont divisés sur la question de déterminer si le 30 septembre devrait être un jour férié à l'échelle des TNO : un peu plus de la moitié d'entre eux (55 %) a répondu « Oui » et un peu moins de la moitié (45 %) a répondu « Non ».

Les **employeurs n'étant pas en faveur** de l'instauration de ce jour férié ont fait remarquer qu'il y avait déjà suffisamment de jours fériés aux TNO. Plusieurs d'entre eux ont mentionné que les TNO reconnaissent déjà le 21 juin comme jour férié pour la Journée nationale des peuples autochtones et que le GTNO devrait reconnaître l'un ou l'autre, mais pas les deux. De même, d'autres répondants ont suggéré qu'un autre jour férié soit supprimé si le 30 septembre en devient un, et que celui-ci serait mieux placé en février, mois où il n'y a pas d'autres congés. Nombre de ces employeurs ont fait remarquer que l'instauration d'un autre jour férié entraînerait des difficultés financières pour des entreprises déjà en difficulté, et certains estiment que seuls les employés autochtones devraient bénéficier de ce congé. Un répondant a souligné que le fait d'accorder un congé aux gens ne véhiculerait probablement pas toute l'importance de cette journée, tandis qu'un autre a suggéré de souligner cette date par d'autres moyens, comme des messages et des initiatives de sensibilisation, de commémoration et de reconnaissance.

« En accordant un congé du travail ou de l'école, on traite cette journée comme des vacances, ce qui ne permet pas d'en véhiculer toute l'importance et le symbolisme. On devrait organiser des événements parrainés par le GTNO et des assemblées dans les écoles pour discuter de la signification de cette journée plutôt que d'accorder aux gens un autre [congé]. »

Les **employeurs en faveur** de la désignation du 30 septembre comme jour férié aux TNO ont fait remarquer que c'était « la bonne chose à faire » et que ce jour férié serait un pas dans la bonne direction pour la réconciliation. Certains pensent que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation devrait remplacer un jour férié existant, un répondant suggérant qu'elle soit célébrée en février. Un répondant a rappelé le nombre important d'Autochtones et de survivants des pensionnats qui vivent aux TNO.

Employés assujettis à la Loi

La plupart des répondants (62 %) de ce groupe ont indiqué qu'ils répondaient au sondage pour eux-mêmes et qu'ils étaient employés par une entreprise du secteur privé. Ont également été inclus dans ce groupe les répondants ayant indiqué qu'ils étaient des employés d'organisations syndicales ou d'organismes à but non lucratif, ou qu'ils appartenaient à d'autres catégories d'emploi relevant très probablement de la Loi.

La majorité des **employés** (85 %) visés par la Loi ayant répondu au sondage sont en faveur de la désignation du 30 septembre comme jour férié à l'échelle des TNO. Bon nombre d'entre eux y voient un pas important vers la réconciliation. Plusieurs ont fait remarquer qu'étant donné qu'une grande partie de la population des TNO est autochtone, le GTNO devrait prendre l'initiative de reconnaître le 30 septembre comme jour férié. L'un de ces répondants a soulevé que cette question ne devrait même pas se poser aux TNO et que « si les employés du GTNO l'obtiennent, pourquoi pas tous les autres? ».

De nombreux **employés en faveur** de l'instauration du jour férié ont souligné l'importance

d'organiser des événements et des cérémonies dans les collectivités le 30 septembre, et de mettre à la disposition des résidents de l'information complémentaire sur la vérité et la réconciliation.

« On devrait dresser une liste de gestes que l'on peut poser pour soutenir les Autochtones lors de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Il pourrait s'agir de livres à lire, d'organismes auxquels faire des dons, de films ou de vidéos à regarder, de personnes à suivre sur les médias sociaux, etc. »

« On doit veiller à ce que l'éducation sur l'histoire des pensionnats et les décès d'enfants dans ces pensionnats fasse partie intégrante du jour férié. Il ne faut pas que ce soit seulement un jour de congé pour les employés du gouvernement. »

Certains des **employés n'étant pas en faveur** de la désignation du 30 septembre comme jour férié ont fait des commentaires similaires à ceux des employeurs ayant aussi répondu dans la négative, affirmant que les TNO ont déjà trop de jours fériés et que le GTNO devrait choisir entre le 21 juin et le 30 septembre.

Certains **employés** ont suggéré que le 30 septembre soit reconnu aux TNO comme jour férié facultatif non payé. Deux répondants de ce groupe ont indiqué que les jours fériés devraient être les mêmes dans tout le pays, tandis que d'autres considèrent l'ajout d'un autre jour férié comme une mauvaise utilisation des fonds publics. Un employé a souligné l'importance de parler de la vérité et de la réconciliation dans les écoles pour sensibiliser les enfants. D'autres craignent que, si cette journée devient un jour férié, ce dernier ne soit pas consacré aux fins prévues.

Gouvernements et organisations autochtones et leur personnel

Étant donné que l'objectif du jour férié proposé est de commémorer les séquelles laissées par le régime des pensionnats et de faire progresser la réconciliation, le MÉCF a traité les répondants qui se sont identifiés comme étant affiliés à des gouvernements et à des organisations autochtones (GOA) comme un groupe distinct afin de veiller à ce que leurs points de vue soient pris en compte.

La majorité des répondants (79 %) de ce groupe a déclaré être en faveur de la désignation de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme jour férié aux TNO. Certains de ces répondants ont dit que le moins que le GTNO puisse faire pour honorer ceux qui sont morts dans les pensionnats et ceux qui leur ont survécu, ainsi que pour reconnaître ce chapitre de l'histoire du Canada, serait de désigner le 30 septembre comme jour férié.

« L'histoire du Canada est principalement constituée de génocides et ceux-ci ont été passés sous silence pendant trop longtemps. L'instauration d'une journée nationale pour commémorer et reconnaître ce chapitre de l'histoire serait la moindre des choses. »

Beaucoup ont souligné l'importance de mobiliser des fonds pour l'organisation d'événements et de cérémonies communautaires, signalant que cette journée pourrait être difficile pour les survivants et leur famille, et que du soutien devrait leur être offert (p. ex., des kiosques sur la santé mentale et de l'information sur les ressources disponibles). Certains répondants de ce groupe ont soulevé que les peuples et les communautés autochtones devraient avoir leur mot à dire sur la façon dont les fonds seront utilisés pour honorer cette journée. L'un d'entre eux a fait remarquer que l'instauration de ce jour férié favoriserait non seulement la sensibilisation et la guérison, mais qu'il permettrait également de montrer que la réconciliation est importante pour tout le monde.

« Je pense que le fait d'instaurer ce jour férié à l'échelle des TNO permettra aux autochtones et

aux non-autochtones d'assister à des cérémonies qui sensibiliseront les uns et aideront les autres à surmonter le traumatisme. Si seulement certaines entreprises sont fermées pour commémorer la journée, on pourrait penser que celles qui restent ouvertes ne se soucient pas de la réconciliation et ne donnent pas le temps aux employés d'assister aux cérémonies de guérison. En instaurant un jour férié, nous montrons que cette journée est importante pour tous. »

Les répondants de ce groupe qui ont indiqué ne pas être en faveur de l'instauration d'un jour férié pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation à l'échelle des TNO ont souligné qu'il est plus important que les entreprises, les gouvernements et les écoles utilisent cette journée comme une occasion de sensibilisation et d'apprentissage.

Autres répondants

Les répondants de ce groupe se sont identifiés comme suit : employés du GTNO (70 %); employés du gouvernement fédéral ou sous réglementation fédérale (10 %); personnes retraitées ou âgées (6 %); et personnes sans emploi (5 %). Le reste des répondants (8 %) ont choisi l'option « Autre » et soit la *Loi sur les normes d'emploi* n'était pas applicable à la situation qu'ils ont décrite, soit ils n'ont pas fourni suffisamment d'informations d'identification pour confirmer si elle s'appliquait ou non à eux.

Bien que ces répondants ne soient pas directement touchés par une modification de la Loi, ils peuvent l'être indirectement. Par exemple, si certaines entreprises choisissent de suspendre leurs activités lors des jours fériés, les services dans les collectivités peuvent être limités ces jours-là.

Une grande majorité des autres répondants (92 %) a indiqué être en faveur de la désignation du 30 septembre comme jour férié aux TNO. Plusieurs d'entre eux ont indiqué que la reconnaissance de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation aux TNO constituerait un pas dans la bonne direction. Certains ont également souligné que « *ce serait la moindre des choses* » et que « *ça ne devrait même pas être une question* », étant donné le nombre d'Autochtones qui vivent aux TNO. De nombreux répondants de ce groupe en faveur de l'instauration du jour férié pensent que d'autres mesures significatives devraient être prises parallèlement au jour férié. Parmi les idées proposées, citons des activités, des cérémonies, du matériel d'apprentissage et de sensibilisation dans les écoles, des monuments commémoratifs, un moment de silence à l'échelle des TNO, la participation à la formation « Bien vivre ensemble » du GTNO et des séances ouvertes pour que les survivants puissent raconter leur histoire. Voici le commentaire de l'un des répondants.

« Cette journée deviendra-t-elle un simple jour de congé comme un autre? Que compte faire le GTNO pour s'assurer que ce jour férié est réellement reconnu? Pourrait-il envisager de diffuser des publicités informatives à la radio, dans le journal ou sur les médias sociaux au cours des quelques jours précédents le 30 septembre? »

Un certain nombre de répondants de ce groupe a également fait remarquer qu'il serait important de consulter les peuples autochtones ainsi que les GOA pour déterminer s'ils souhaitent que le 30 septembre devienne un jour férié.

Les répondants du groupe n'étant pas en faveur de l'instauration d'un jour férié ont fait remarquer que le 21 juin est déjà reconnu comme jour férié pour honorer les peuples autochtones. Un répondant a également mentionné que le jour férié serait mieux placé en février, tandis qu'un autre a indiqué qu'il ne pense pas que ce serait un moyen efficace de favoriser la réconciliation.

Autres commentaires

En plus des réponses au sondage, le MÉCF a reçu deux réponses écrites de gouvernements autochtones. Dans les deux réponses écrites, les gouvernements autochtones ont indiqué qu'ils souhaitent que le GTNO modifie la *Loi sur les normes d'emploi* afin que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation devienne un jour férié aux TNO.

Conclusion et prochaines étapes

Dans l'ensemble, les échanges avec le public indiquent que l'initiative de modification de la *Loi sur les normes d'emploi* visant à établir la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme jour férié aux TNO est bien accueillie. Les répondants des groupes de partenaires et d'intervenants clés pensent que d'autres mesures significatives doivent être prises parallèlement à la journée, c'est-à-dire que des événements, des cérémonies, des activités de sensibilisation et d'information et du soutien doivent être offerts aux résidents des TNO.

Un autre thème commun dans les réponses au sondage est que le GTNO devrait envisager de combiner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation avec la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin) ou de déplacer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation à un autre moment de l'année, comme au mois de février, qui ne compte pas de jours fériés.

La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a été instaurée au fédéral en réponse à l'appel à l'action n° 80 du rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui demande notamment que « la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation ». Pour l'instant, le MÉCF est d'avis que la date du jour férié proposé devrait rester le 30 septembre afin qu'il concorde avec la journée de reconnaissance existante (Journée du chandail orange) et le jour férié au fédéral. En outre, étant donné l'objectif de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le MÉCF ne croit pas qu'il serait approprié de combiner cette journée avec la Journée nationale des peuples autochtones. La Journée nationale des peuples autochtones est un jour où l'on reconnaît et célèbre la précieuse contribution des peuples autochtones au développement sain de nos collectivités, de notre territoire et de notre pays. Elle est célébrée le 21 juin en raison de sa signification culturelle en tant que solstice d'été, jour où de nombreux groupes autochtones célèbrent traditionnellement leur patrimoine. Cette journée est observée au fédéral, mais pas en tant que jour férié payé en vertu du *Code canadien du travail*.

Les commentaires présentés dans ce rapport sur ce que nous avons entendu seront pris en compte par le MÉCF dans le cadre de l'élaboration d'une proposition législative visant à modifier la *Loi sur les normes d'emploi*. Ce rapport sera publié sur le site Web du ministère et envoyé aux organisations qui ont participé au processus de consultation.

Une deuxième phase d'échanges avec les gouvernements et organisations autochtones, dirigée par le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA), permettra d'explorer d'autres façons dont le GTNO pourrait soutenir et souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Ce rapport et les données recueillies lors du sondage en ligne seront transmis au MEAA pour soutenir cette deuxième phase du projet.



Annexe 1 – Partenaires et intervenants

Le 7 décembre 2021, une invitation à répondre au sondage ou à soumettre des commentaires au MÉCF a été envoyée par courriel aux représentants des entreprises et organisations ci-dessous.

- 11570277 Canada Ltée (dépanneurs Macs/Circle K)
- 14500 NWT Ltée (Quiznos)
- 1845945 Alberta Ltée (The Rooster)
- 1190879 Alberta Ltée (Hôtel Gold Range)
- 4720 NWT Ltée (Aurora Village)
- 4956 NWT Ltée (Discovery Inn)
- 506639 NWT Ltée (The Cliff)
- 506701 NWT Ltée (Bento Sushi)
- 506907 NWT Ltée (YK Hotpot)
- 506975 NWT Ltée (Mary Brown's)
- 507041 NWT Ltée (Reddi Mart 2016 Ltée)
- 507063 NWT Ltée (Shirt Shack)
- 507121 NWT Ltée (Miniso Canada Yellowknife)
- 507166 NWT Ltée (LCK Dragon Import & Export)
- 507232 NWT Ltée (MY WORLD children's entertainment company)
- 507493 NWT Ltée (Your Independent Grocer)
- 5891 NWT Ltée (Subway Downtown)
- 6014 N.W.T. Ltée (Crooked Whisker Pet Supplies)
- 6198 N.W.T. Ltée (Yellowknife Domino's)
- 7214936 Canada Inc. (Javaroma Gourmet Coffee & Tea)
- 953785 NWT Ltée (Diamante Restaurant)
- 974190 N.W.T. Ltée (Kopykat North)
- 984260 N.W.T. (Berro's Pizza)
- Adam Dental Clinic Ltée
- Advanced Medical Solutions Inc.
- AMRA Investments Ltée (Fatburger)
- Arctic Canadian Diamond Co.
- Arctic Farmer Inc.
- Auburn Retailing (Canadian Tire magasin associé n° 453)
- Dene Aurora Mining
- Aurora Ford Yellowknife
- Aurora Geosciences Ltée
- Aurora Ninja Ltée (Aurora Ninja Photo Tour)
- Autotec Ltée
- B. Dene Adventures
- Beck's Kennels Aurora Tours
- Best Movers
- Biafo Gas Inc. (Shell Yellowknife)
- Birchwood Coffee Co.
- Blachford Lake Lodge and Conference Center
- Borealis Kennels & Pet Specialties
- Bouwa Whee Catering
- C.L. Pacific Immigration Consulting Ltée (Pacific Immigration)
- Bruno's Pizzas Ltée
- Bullock's Bistro (2016) Ltée
- Canadian Scenery Travel Inc. (CST)
- CDÉTNO
- C&H Holding Ltée (Marks Restaurant)
- Charles Corothers Building Materials (Corthers Home Hardware Building Center)
- City Cabs
- CMD Holdings Ltée (Shoppers Drug Mart)
- Community Garden Society of Inuvik
- Copperhouse Eatery & Lounge Inc.
- Coyote's Bar & Grill (Coyote's Bistro sur l'avenue Franklin)
- Association des CPA
- Corothers Home Hardware Building Centre
- Days Inn & Suites
- De Beers (Gahcho Kué Mine)
- Denendeh Investments Incorporated
- Denesoline Corporation (Denesoline)
- Destination NWT Ltée
- Det'on Cho Corporation
- Dexterra
- Diavik Diamond Mines (2012) inc.
- DJ's Towing
- EBA Engineering Consultants Ltée (EBA, A Tetra Tech Company)
- EMRA Financial Corp. (Subway)
- Energy Wall & Building Products Ltée
- EPR Yellowknife
- 4912 NWT Ltée (Hôtel Explorer)

- Coalition des familles d'accueil des TNO
- FOXY
- Gastown NT Ltée
- Gourmet Cup Beverage Station
- Great Slave Animal Hospital (hôpital pour animaux)
- Great Slave Fish Products
- Gressenhall Enterprise Ltée (The Brick)
- H&H Holding Ltée (Red Apple Restaurant)
- Hay River Disposals (1985) Ltée
- Hay River Liquor Retailers Ltée
- Holloway Lodging Limited Partnership (Qualtiy Inn and Suites Yellowknife)
- Hovat Construction (1985) Ltée (Hovat Construction)
- IAFF Local 2890 Yellowknife
- Igloo Building Supplies Group Ltée
- Ja-pain
- Jam Inns Ltée (Quarry Restaurant & Lounge)
- Justenna Enterprises Inc. (Money Mart)
- Korea House
- Kwong's Holding Ltée (Aurora Dream Tours)
- Association franco-culturelle de Yellowknife
- Fédération franco-ténoise
- Association franco-culturelle
- LGANT (gestionnaires des administrations locales des TNO)
- Life Care Planning Ltée
- Lulu'z Market
- Main Street Pizza & Deli
- Major Drilling
- Marcom Resources Ltée
- Mark's Restaurant
- Mark's Work Wearhouse Ltée
- Société de formation aux métiers des mines
- Mohua Rasikzal NWT Ltée (Quiznos)
- Monkey Tree Pub / Stake Restaurant
- Money Mart
- Nadji Architects
- Nahanni Construction
- Nahanni Inn
- NAPEG (Association des ingénieurs, des géologues et des géophysiciens des TNO et du Nunavut)
- Société des communications autochtones des TNO
- The North West Company
- North Waterhouse Business Facilitation Services Inc.
- Northbound Contractors Ltée
- Northern Aboriginal Business Association
- 923203 NWT Ltée (Northern Fancy Meats)
- Northern Foodservices Ltée
- Northern Lites Motel
- Northern Security Services
- Northwest Investment & Capital Enterprises Inc. (NICE)
- Northwind Industries
- NSNCOR Holdings Ltée (Tim Hortons)
- Association des architectes des TNO
- Association des docteurs en naturopathie des TNO
- NWT Brewing Co. (Woodyard Pub)
- Chambre de commerce des TNO
- Association de la construction des Territoires du Nord-Ouest
- Fédération des travailleurs des TNO
- Association médicale des TNO
- Montessori Society des TNO
- AETNO
- Outcrop Communications Ltée
- Overlander Sports Ltée
- Paul Bros Nextreme
- Polar Tech Recreation
- Ptarmigan Inn Hotel Ltée (Ptarmigan Inn)
- Quality Inn & Suites
- Quimmiq Kennels
- Ravens Pub
- Association des infirmières et infirmiers autorisés des TNO et du Nunavut
- Légion royale canadienne
- RTL Construction
- Saffron
- Savannah's Restaurant
- Scarlet Group of Companies
- The Side Door Ministries
- Compétences Canada-TNO
- Slave Lake Inn Yellowknife
- SNP Sidhu Enterprises Inc. (station-service Shell)
- 5131 NWT Ltée (cabinet de dentistes Somba Ke)
- Stantec Architecture Ltée
- Staples Business Depot
- Sushi Café
- Sushi North Inc.

- Sutherland's Drugs ARP Pharmacy
- Taiga Holdings Ltée (Booster Juice)
- The Black Knight Pub
- Barreau des Territoires du Nord-Ouest
- The Source
- The Yellowknife Book Cellar
- THI Holdings 3 Corporations (Stanton Suites Hotel Yellowknife)
- Tli Cho Investment Corporation
- Two Rivers Development Group
- Treadwell Construction
- Tundra Transfer Ltée (Clear Arctic Springs)
- Unico Contractors
- travailleurs du Nord
- Village Reddi Mart
- Visual Effects Ltée
- Walmart magasin n° 3121
- Warehouse One Clothing Ltée
- Magasin Weaver & Devore
- Yellowknife Direct Charge Co-op
- Yellowknife Elks Club
- Yellowknife Hospitality Corporation (Dancing Moose Cafe)
- 913007 NWT Ltée (Yellowknife Liquor Store)
- 6408 NWT Ltée (Yellowknife Motors)
- Yellowknife Pizza Hut Ltée
- Yellowknife Restaurant Limited (Boston Pizza)
- Yellowknife Super 8 Motel Ltée
- Yellowknife Tours
- Yellowknife Women's Society (Centre pour les familles du Nord)

Le 7 décembre 2021, une invitation à répondre au sondage ou à soumettre des commentaires au MÉCF a été envoyée par courriel à l'Association des collectivités des Territoires du Nord-Ouest.

Le 21 décembre 2021, une invitation à répondre au sondage ou à soumettre des commentaires au MÉCF a été envoyée par courriel aux gouvernements et organisations autochtones ci-dessous.

- Première Nation Denínu Kúé
- Première Nation des Dénés de Łutsel K'e
- Société régionale inuvialuite
- Premières Nations du Dehcho
- Gouvernement Got'inę de Délıne
- Conseil tribal des Gwich'in
- Bande dénée de Nahanni Butte
- Première Nation Kátł'odeeche
- Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest
- Première Nation de Salt River n° 195
- Gouvernement tı́chq
- Première Nation des Dénés Yellowknives (Dettah)
- Première Nation des Dénés Yellowknives (Ndı́łq)

Annexe 2 – Sondage en ligne

[www.gov.nt.ca](#) [Ministères](#) [Services](#) [Nous joindre](#) [Langues autochtones](#) [English](#)



Éducation, Culture et Formation

[Accueil](#) [Le ministère](#) [Programmes et services](#) [Ressources](#) [Nous Joindre](#) [Échanges avec le public](#)

[www.gov.nt.ca » ECE » Exprimez-vous sur la possible modification de la Loi sur les normes d'emploi](#)

Nous joindre

Labour Development and Standards
Education, Culture and Employment
P.O Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9

Téléphone
(867) 767-9351 ext 71153

Exprimez-vous sur la possible modification de la Loi sur les normes d'emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation souhaite obtenir vos commentaires sur la pertinence de modifier la *Loi sur les normes d'emploi* afin d'établir la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre) en tant que jour férié aux Territoires du Nord-Ouest.

Le 30 septembre devrait-il être un jour férié partout aux TNO pour commémorer la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation? *

☐ Oui
☐ Non

Veillez cocher l'option qui correspond le mieux à votre situation : *

☐ Je réponds à ce sondage pour moi-même
☐ Je réponds à ce sondage au nom de mon entreprise ou de mon organisation

Veillez sélectionner un secteur : *

Il s'agit soit du secteur dans lequel vous travaillez, soit du secteur dont relève votre entreprise/organisation.

☐ GTNO
☐ Fédéral(e)
☐ Entreprise sous réglementation fédérale*
☐ Entreprise privée
☐ Gouvernement autochtone
☐ Organisation autochtone
☐ Administration communautaire
☐ Organisation syndicale
☐ Entreprise individuelle / travail autonome
☐ Sans emploi
☐ Autre

Autre (veuillez expliquer) :

*exemples de domaines assujettis à la réglementation fédérale : transport aérien, banques, sociétés d'État fédérales, conseils de bande des Premières Nations, radiodiffusion et télédiffusion, services de transport qui traversent les frontières provinciales-territoriales, systèmes de télécommunication

De quoi d'autre le GTNO devrait-il tenir compte quand il décidera si le 30 septembre devrait devenir un jour férié dans l'ensemble des TNO?

[English](#)